

# Comment utiliser le logo Ville de Troyes

Afin de faciliter l'utilisation du nouveau logo de la Ville de Troyes, une charte graphique a été élaborée. Celle-ci consiste en un ensemble de règles très précises (format, mise en page, police de caractère...) s'appliquant à l'élaboration des différents documents émis par les associations locales.

## 1) LE LOGOTYPE

Le bloc-logotype est composé de deux éléments indispensables : le symbole (les trois flammes) et le lettrage (Troyes).



Les proportions, le placement et la couleur de ces deux éléments sont invariables. Aucun élément ne pourra être modifié ou redessiné, même partiellement.

Le logo Troyes ne doit pas être reproduit à une taille inférieure à 18,5 mm.

## 2) LE LOGO EN COULEUR

Lorsque le bloc-logotype est reproduit en tons directs, les couleurs deviennent :

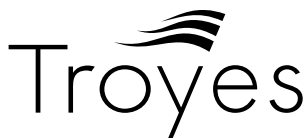
- Orange PANTONE 130
- Bleu PANTONE reflex blue pour le symbole
- Noir pour le lettrage.

### Quadrichromie

Lorsque le bloc logotype est imprimé en quadrichromie, les couleurs deviennent :

- Orange : 27% magenta + 100% jaune
- Bleu : 100% cyan + 72% magenta + 6% noir

## 3) LE LOGO EN MONOCHROMIE



Lorsque le bloc-logotype est reproduit en une seule couleur, les deux éléments (flammes + lettrage) viennent en aplat noir 100% ou en PANTONE reflex blue 100% exclusivement.

## 4) LE LOGOTYPE SUR FONDS DE COULEUR

- Fond foncé, uni ou non

Lorsque le bloc-logotype est reproduit sur un fond de couleur foncé uni ou non, le symbole et le lettrage "Troyes" s'inscrivent automatiquement en réserve blanche. Aucune autre couleur ne peut être utilisée.



- Fond clair, uni ou non

Lorsque le bloc-logotype est reproduit sur un fond clair, il s'inscrit systématiquement en couleurs (PANTONE ou Quadrichromie)

Pour toute information complémentaire contacter le

Service Communication de la Ville de Troyes  
Place Alexandre Israël - 10000 Troyes - Tél. 03 25 42 34 36

Mars 2004